



## FAITS SAILLANTS – AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

### CONTEXTE

Le 20 novembre dernier, les commissions scolaires du Québec ont pris connaissance d'un projet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) proposant une restructuration ayant pour but de réduire le nombre d'entre elles. Ce projet propose notamment, le redécoupage d'une partie du territoire de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) afin de transférer les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville à la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). La CSP a analysé la proposition du MELs en poursuivant un objectif bien précis : celui d'offrir des services de qualité et accessibles aux élèves, au plus bas coût possible pour les contribuables.

### IMPACTS

Ce déplacement de frontière aurait des conséquences négatives importantes sur près de 3 000 élèves, dont 300 élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et 150 élèves à risque élevé de décrochage.

En effet, le transfert des 18 bâtiments des villes de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville à la CSMV n'amène pas le transfert automatique de tous les élèves qui s'y trouvent présentement. Ce transfert ne concerne que les élèves qui habitent ces deux villes parce que c'est le lieu de résidence d'un élève qui détermine la commission scolaire qui s'occupera de lui. Ainsi, selon les données du 30 septembre 2014 :

- 2 207 élèves qui fréquentent présentement les écoles secondaires de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville, mais qui résident dans cinq autres villes de la CSP, ne pourraient plus être scolarisés dans ces écoles parce qu'elles appartiendraient dorénavant à la CSMV : 41 % des élèves de l'école secondaire De Mortagne, 76 % des élèves de l'école secondaire du Mont-Bruno et 85 % des élèves de l'école orientante l'Impact;
- 308 élèves HDAA des écoles secondaires De Mortagne et du Mont-Bruno devraient, pour la même raison, être relocalisés et au moins 25 locaux devraient être trouvés dans les écoles restantes de la CSP pour répondre à leurs besoins;
- 31 élèves HDAA du primaire fréquentent des classes d'enseignement spécialisé situées dans les écoles primaires de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville, mais n'habitent pas ces villes. Ils devraient eux aussi être relocalisés;

- 411 élèves de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville, à l'inverse, ne pourraient plus fréquenter l'École d'éducation internationale à McMasterville au secondaire, de même que plusieurs élèves de ces deux villes qui fréquentent des classes spécialisées au primaire à la CSP.

### **Diminution des services aux élèves**

- Selon les données au 30 septembre 2014, le scénario de redécoupage amènerait une diminution pour la CSP de 31 522 à 25 861 élèves. Cette baisse du nombre d'élèves ne lui permettrait plus de dégager quelque 9 M\$ annuellement pour offrir plus de services aux élèves HDAA.
- Près de 10 % du nombre total des élèves de la CSP ainsi que quelques centaines de la CSMV feraient une demande d'entente extraterritoriale pour ne pas avoir à changer d'école. La gestion d'un nombre aussi élevé de demandes ne se traduirait pas par une meilleure accessibilité aux services à un moindre coût.

### **Hausse de taxe pour les contribuables de la CSP**

- Selon les règles actuellement en vigueur, cette modification de territoire se traduirait par une hausse de taxe scolaire de 20 % pour les contribuables de la CSP tout en étant associée à une baisse de service en raison de la diminution du nombre d'élèves.

### **100 M\$ en coûts supplémentaires pour les contribuables québécois**

- La CSP devrait construire une, voire même deux nouvelles écoles secondaires pour accueillir les 2 207 élèves déplacés, alors même qu'elle fait face à une hausse de sa clientèle dans les autres villes, car les sept autres écoles secondaires de la CSP ne seraient pas suffisantes pour répondre aux besoins (Ajout d'une première secondaire de 1 500 élèves : 52 M\$. Ajout d'une deuxième secondaire de 1 000 élèves : 40 M\$).
- Le principal point de service de la formation générale des adultes est situé à Saint-Bruno-de-Montarville. La CSP devrait assurément se doter de nouvelles installations pour continuer à offrir les services qu'elle est dans l'obligation d'offrir aux adultes, soit par la construction d'un nouvel immeuble ou la location d'espaces.
- Il faudrait déménager le siège social de la CSP parce qu'il est situé à Saint-Bruno-de-Montarville et que la Loi prévoit que le siège social d'une commission scolaire doit être situé sur son territoire. La CSP ne possède pas de bâtiment excédentaire ailleurs sur son territoire qui réponde aux besoins requis (Coût de construction : de 7 à 10 M\$. Location d'un bâtiment : environ 200 000 \$ par année)

### **Conséquences pour les villes**

- Selon les règles budgétaires du MÉLS, les villes doivent céder gracieusement aux commissions scolaires le terrain sur lequel sera construite une école. La CSP devrait alors entreprendre des démarches avec les villes de son territoire pour obtenir des terrains d'une superficie minimum de 45 000 m<sup>2</sup> (pour une école de 1 000 élèves).